FACTURE APPROS

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 910351 **Page :** 3

Date : 28.02.2025

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

DATE LIVR.	MAG	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	TVA	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
					REPORT PAGE PRECEDENTE					7117,61		1330,96	8448,57
1 02	98	905490	47106	12,00	HORIZON ARBO 1 KG	KILO	T 30.04.25	44,0200		528,24	3	105,65	633,89
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.04.25	2,2500		27,00	3	5,40	32,40
					Lot n° EM20013082								
17.02	98	905490	203144	15,00	U 600 PRO 5L	LITR	T 30.04.25	9,9500		149,25	3	29,85	179,10
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.04.25	0,5400		8,10	3	1,62	9,72
					Lot n° ATAF383739								
17.02	98	905490	30906	5,00	SHARK 5 L	LITR	T 30.04.25	46,8600		234,30	3	46,86	281,16
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.04.25	0,1800		0,90	3	0,18	1,08
					Lot n° 0000208415								

*BIO = ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique conformément au Règlement (UE) n° 2018/848

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	6962,90	1300,02	8262,92
AGRONOMIE ET NU	450,00	90,00	540,00
MATERIEL AGRICO	16,50	3,30	19,80
DIVERS	636,00	127,20	763,20

ECHEANCE	MONTANT
31.03.2025	783,00
30.04.2025	8802,92

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	7139,75	3	1427,95	8567,70
10,00	925,65	6	92,57	1018,22
TOTAUX	8065,40		1520,52	9585,92

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total facture **9585,92** €

D 4/4 50/28/2832/1350 01FA7123633P4TF 5 FBI FBI